Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260208-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 2 : Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Avenant à la convention d'aménagement avec la SEM LT Kerhuellan 2, travaux d'électricité

Monsieur Le Maire rappelle que la convention de réalisation des travaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie a été signé le 3 mars 2025 entre la commune et la SEM LT. Le montant initial des travaux était de 103 939.82 € TTC

Une viabilisation supplémentaire est nécessaire pour un montant de 5 950 € TTC.

EXPOSE PRÉALABLE – RAPPEL DU CONTEXTE

La Commune de CAVAN a pour objectif de mettre en œuvre un projet urbain en cohérence avec la politique locale de l'habitat, d'assurer le renouvellement urbain et de sauvegarder ou de mettre en valeur les espaces naturels dans le secteur dit « Kerhuellan ».

La convention de réalisation de travaux (électricité, éclairage et téléphonie) a été signée le 03 mars 2025 entre la SEM LANNION TREGOR et la commune de CAVAN, pour l'opération du lotissement Kerhuellan 2.

ARTICLE 1er- OBJET

Le présent avenant a pour objet de régulariser la convention signée.

Le montant des travaux initial était de **103 939,82€** (net de TVA).

Une viabilisation supplémentaire doit être prévue.

Le montant de l'avenant n°1 est de **5.950,00 €** (net de TVA) soit :

- 2.416,67 € pour la Basse Tension
- 3.533,33 € pour les infrastructures télécommunications

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE LA SEM LANNION TREGOR

La SEM LANNION TREGOR s'engage à verser une participation à la COMMUNE de CAVAN sous la forme d'une contribution financière, pour un montant total estimé de **109.889,82 €** (net de TVA).

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260208-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-08

Le Conseil Municipal,

Vu l'avenant de la convention d'aménagement du lotissement de Kerhuellan concernant les travaux des réseaux électricité, éclairage et téléphonie

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** ledit avenant
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à la convention de réalisation des travaux d'électricité, éclairage et téléphonie
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire a prévoir les crédits au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour :

- **Approuve** ledit avenant
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ledit avenant et toutes les pièces afférentes à la convention de réalisation des travaux d'électricité, éclairage et téléphonie
- **Autorise** Monsieur Le Maire a prévoir les crédits au budget

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État